

Chers parents,

Comme promis, voici de plus amples informations concernant le voyage des élèves de 1^e année auquel vous avez inscrit votre enfant.

• Rappel des dates

Samedi 22 octobre et dimanche 23 octobre 2022.

Les heures de départ et de retour approximatives ont été notées sur la première circulaire. L'horaire définitif sera communiqué dans la prochaine et dernière circulaire.

• Paiement

Le prix du voyage est fixé à 175 €. Il comprend :

- les frais de transport (pourboire des chauffeurs compris)
- le logement à l'auberge de jeunesse « Ciarus »
- les différentes entrées et visites (Visite de la Cathédrale, Escape Game dans la ville de Strasbourg et Europa Park)
- Les repas suivants :
 - √ 1^{er} jour : le repas du soir
 - √ 2^e jour : le déjeuner et le repas du soir

Chaque élève doit donc prévoir dans son sac à dos (pas dans la valise !) le déjeuner du samedi matin et le repas de midi du samedi.

De plus, nous avons malheureusement constaté qu'une très grande partie des élèves jetaient les « lunch paquets » préparés par l'auberge pour le dimanche midi. C'est pour cette raison que nous n'optons plus pour cette réservation et que nous demandons à chaque élève de prévoir une dizaine d'euros pour manger ce qu'il désire dans le parc le dimanche midi.

Vous avez déjà payé un acompte de 100 €, lors de l'inscription. Merci de verser le solde (75€) comme prévu initialement <u>pour le vendredi 7 octobre</u> sur le compte « Voyage Strasbourg <u>BE76 3631 5888 1895 ».</u>

Communication : « **Strasbourg, nom de l'élève, prénom de l'élève, classe** » (pas le nom de jeune fille de la maman).

• Informations importantes

- Argent de poche et appareils : Il n'est pas nécessaire d'emporter une trop grosse somme d'argent de poche. Comme indiqué ci-dessus, l'élève devra acheter son repas du dimanche midi dans le parc. Il faut donc prévoir une dizaine d'euros. De plus, un petit temps libre est prévu le samedi à Strasbourg. Il pourra, s'il le désire, s'acheter un petit souvenir. Les élèves peuvent avoir un appareil photo et/ou un G.S.M. mais l'école ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol (argent ou objet).
- Vêtements à emporter: une tenue sur soi et une dans la valise (tenues correctes), un manteau chaud et imperméable, des vêtements chauds, de bonnes chaussures (nous allons marcher énormément!), du linge de corps, un pyjama, des pantoufles, un petit sac à dos (pour circuler dans le parc et dans la ville). Les draps de lit et de bain sont fournis par l'auberge de jeunesse (Les gants de toilettes ne sont pas fournis par l'auberge).
- Nourriture et boissons : Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est <u>interdit de</u> manger et de boire dans les chambres de l'auberge. C'est notamment une des conditions à respecter pour récupérer la caution de chaque élève. Il n'est donc pas conseillé d'emporter avec soi une trop grosse quantité de friandises! Des boissons et biscuits peuvent être achetés et consommés dans les espaces communs de l'auberge mais nous n'encourageons pas les élèves à dépenser leur argent de cette manière.

 Régime alimentaire et traitements médicaux : Si votre enfant suit, de manière régulière, un traitement médical, veillez à ce qu'il emporte ses médicaments et la posologie (à l'attention des enseignants qui devront donner le traitement). De même, si un élève ne peut consommer certains aliments (intolérances ou allergies), veuillez nous le signaler rapidement à l'aide de la fiche ci-jointe.

Pour ceux qui sont sujets à certains maux (mal des transports, asthme, maux de tête, crampes abdominales, ...) Merci de bien vouloir prévoir les médicaments nécessaires.

- Fiche ci-jointe à rendre pour le 7 octobre au plus tard : Merci de remplir, de signer et de faire légaliser cette signature par la commune dans les plus brefs délais.
- Cartes à avoir : N'oubliez pas que votre enfant doit posséder sa « <u>Carte</u>
 européenne d'assurance maladie » délivrée gratuitement par votre mutuelle et <u>sa</u>
 <u>carte d'identité valide</u>. Celle-ci devra être montrée avant d'embarquer dans le car.
- Elèves réservistes : Les élèves réservistes doivent accomplir les mêmes démarches.
- Charte de bonne conduite et formation des chambres: Quelques jours avant le départ, nous réunirons les élèves pour constituer les chambres. Avec la dernière circulaire, vous recevrez une « Charte de bonne conduite ». Merci d'en prendre connaissance avec votre enfant.

En espérant que ce voyage ne laissera que de bons souvenirs, nous vous prions d'accepter nos salutations cordiales.

Bien à vous,

Les organisatrices.

Lindsey Cravatte (0476/36.97.73)

Amélie Delcourt (0474/33.93.73)

Catherine Bricteux (0479/63.34.77)

Géraldine Romain (0497/81.16.35)

Institut de l'Instruction Chrétienne Ch. Romaine, 2 – 4540 AMAY

Autorisation légalisée par la commune (à rendre au plus tard le 7/10/22)

Je soussigné(e),
domicilié(e) rue
n°Code postal à
déclare autoriser mon fils / ma fille (nom)
(prénom)
à participer au voyage scolaire à STRASBOURG / EUROPA PARK les 22 octobre et 23 octobre 2022.
Date :
Signature légalisée (par la commune) : Informations complémentaires concernant votre enfant
Nom :
Informations médicales <u>précises</u> :
Informations sur le régime alimentaire (<u>intolérances et/ou allergies</u>) :
Numéro(s) de téléphone de la/des personne(s) à contacter en cas de nécessité :
Autres informations :